

Service des travaux  
infrastructures, domaines et environnement  
Ch. des Esserts 5  
1024 Ecublens

## DEMANDE DE PERMIS OU D'AUTORISATION POUR UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le présent formulaire accompagné des deux annexes, dûment rempli et signé, doit être retiré au Centre Technique Communal (voir conditions générales) au moins 5 jours ouvrables avant le début des travaux de fouille et toute autre occupation du domaine public communal. Dans tous les cas, il sera accompagné d'un plan de situation avec le cadastre indiquant l'emplacement des travaux ou (et) de l'occupation.			<b>Permis N°</b> (ne pas remplir)																
<b>Les formulaires peuvent être retirés directement auprès du Service des Travaux (ST), de la Police de l'Ouest ou sur notre site <a href="http://www.ecublens.ch">www.ecublens.ch</a></b>																			
<b>Localisation</b>	Rue (s) et N°(s) :																		
<b>Description des travaux</b>																			
<b>Motif(s)</b>																			
<b>Fouille ou sondage</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 20%;"><b>Dates</b></td> <td style="width: 20%;">du</td> <td style="width: 20%;">au</td> </tr> </table>	<b>Dates</b>	du	au	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;"><b>Emplacement</b></td> <td style="width: 50%;"><b>Dimension</b></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input type="checkbox"/> Sur chaussée</td> <td style="border: none;">Nombre : Long. x larg.:      m<sup>2</sup></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input type="checkbox"/> Sur trottoir</td> <td style="border: none;"><b>Surface d'occupation</b></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"><input type="checkbox"/> Zone de verdure</td> <td style="border: none;">m<sup>2</sup></td> </tr> </table>	<b>Emplacement</b>	<b>Dimension</b>	<input type="checkbox"/> Sur chaussée	Nombre : Long. x larg.:      m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> Sur trottoir	<b>Surface d'occupation</b>	<input type="checkbox"/> Zone de verdure	m <sup>2</sup>						
<b>Dates</b>	du	au																	
<b>Emplacement</b>	<b>Dimension</b>																		
<input type="checkbox"/> Sur chaussée	Nombre : Long. x larg.:      m <sup>2</sup>																		
<input type="checkbox"/> Sur trottoir	<b>Surface d'occupation</b>																		
<input type="checkbox"/> Zone de verdure	m <sup>2</sup>																		
<b>Occupation du domaine public</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 20%;"><b>Dates</b></td> <td style="width: 20%;">du</td> <td style="width: 20%;">au</td> </tr> </table>	<b>Dates</b>	du	au															
<b>Dates</b>	du	au																	
<b>Occupation du domaine public</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><b>Type d'occupation</b></td> </tr> <tr> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> Benne</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> Echafaudage</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> Roulotte</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Installation de chantier</td> <td colspan="2"><input type="checkbox"/> Autre :</td> </tr> </table>			<b>Type d'occupation</b>			<input type="checkbox"/> Benne	<input type="checkbox"/> Echafaudage	<input type="checkbox"/> Roulotte	<input type="checkbox"/> Installation de chantier	<input type="checkbox"/> Autre :								
<b>Type d'occupation</b>																			
<input type="checkbox"/> Benne	<input type="checkbox"/> Echafaudage	<input type="checkbox"/> Roulotte																	
<input type="checkbox"/> Installation de chantier	<input type="checkbox"/> Autre :																		
<b>Balisage</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td colspan="4">Marquage routier endommagé par les travaux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</td> </tr> <tr> <td style="width: 25%;"><input type="checkbox"/> Ligne bleue</td> <td style="width: 25%;">m'</td> <td style="width: 25%;"><input type="checkbox"/> Ligne blanche</td> <td style="width: 25%;">m'</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Passage pour piétons</td> <td>m<sup>2</sup></td> <td><input type="checkbox"/> Autre surface</td> <td>/ m<sup>2</sup></td> </tr> <tr> <td colspan="4"><input type="checkbox"/> Ligne jaune m'</td> </tr> </table>			Marquage routier endommagé par les travaux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				<input type="checkbox"/> Ligne bleue	m'	<input type="checkbox"/> Ligne blanche	m'	<input type="checkbox"/> Passage pour piétons	m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> Autre surface	/ m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> Ligne jaune m'			
Marquage routier endommagé par les travaux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																			
<input type="checkbox"/> Ligne bleue	m'	<input type="checkbox"/> Ligne blanche	m'																
<input type="checkbox"/> Passage pour piétons	m <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> Autre surface	/ m <sup>2</sup>																
<input type="checkbox"/> Ligne jaune m'																			
<b>Utilisation des places de stationnement</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Zone bleue / blanche</b></td> <td style="text-align: center;"><b>Horodateur-Multiplaces</b></td> <td style="text-align: center;"><b>Parcomètre</b></td> </tr> <tr> <td>Nombre :</td> <td>Nombre:</td> <td>Nombre:</td> </tr> <tr> <td>Surface:      m<sup>2</sup></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Zone bleue / blanche</b>	<b>Horodateur-Multiplaces</b>	<b>Parcomètre</b>	Nombre :	Nombre:	Nombre:	Surface:      m <sup>2</sup>											
<b>Zone bleue / blanche</b>	<b>Horodateur-Multiplaces</b>	<b>Parcomètre</b>																	
Nombre :	Nombre:	Nombre:																	
Surface:      m <sup>2</sup>																			
<b>Intervenant</b>	<b>Raison sociale, adresse et nom du responsable</b>	<b>Tél /natel/ fax</b>	<b>Facturer à</b>																
<b>Maître de l'ouvrage</b>		tél: natel: fax:	<input type="checkbox"/>																
<b>Mandataire (ing./arch.)</b>		tél: natel: fax:	<input type="checkbox"/>																
<b>Entreprise</b>		tél: natel: fax: tél 24/24:	<input type="checkbox"/>																

Service des travaux  
infrastructures, domaines et environnement  
Ch. des Esserts 5  
1024 Ecublens

## DEMANDE DE PERMIS OU D'AUTORISATION POUR UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

<b>Environnement et Maintenance</b>	Pas de fouille à moins de 3 mètres d'un tronc sans une autorisation du service. Autres prescriptions, voir les conditions générales	
<b>Police de l'Ouest</b>	Avant toute occupation du domaine public, l'entreprise contactera puis se conformera aux prescriptions de l'autorité pour tout ce qui concerne la mise en place de la signalisation pour la sécurité des usagers ainsi que les cheminements piétons à créer si nécessaire.	
<b>Police de l'Ouest</b>	Mesures complémentaires ordonnées : ..... .....	Ecublens, le : .....  Visa : .....
<b>Réfection des chaussées ou trottoirs</b>	<p>La réfection des enrobés bitumineux sera effectuée en accord avec le responsable selon les normes VSS en vigueur et selon les prescriptions techniques des annexes 1 et 2 Le décalage des joints est obligatoire selon annexes.</p> <p>Chaussée type : <input type="checkbox"/> 1      <input type="checkbox"/> 2</p> <p>Grave 0/45 : 40 cm, <math>M_E &gt;</math> <input type="checkbox"/> 100 MN/m<sup>2</sup> <input type="checkbox"/> 80 MN/m<sup>2</sup></p> <p><input type="checkbox"/> ACT 22 S 2 x 10 cm    <input type="checkbox"/> ACEME 22 S 2 x 10 cm</p> <p><input type="checkbox"/> ACT 22 S 2 x 6 cm    <input type="checkbox"/> .....</p> <p><input type="checkbox"/> ACT 22 S 1 x 10 cm    <input type="checkbox"/> ACT 16 N 1 x 8 cm</p> <p>Après un an :</p> <p><input type="checkbox"/> rabotage      <input type="checkbox"/> AC 11 S 4 cm      <input type="checkbox"/> AC MR 11 3.5 cm</p> <p><input type="checkbox"/> AC 8 S 3 cm      <input type="checkbox"/> .....</p> <p>Remarques : .....</p> <p>Ecublens, le : .....    Visa STDE : .....</p>	
<b>Prolongation</b>	Les dépassements de la date prévue de fin des travaux devront faire l'objet d'une demande de prolongation du permis	<p><b>Date</b></p> <p>Jusqu'au : .....</p> <p>Ecublens le : .....</p> <p>Visa : .....</p>
<b>Contrôle fin des travaux</b>	Dès la fin des travaux, l'entreprise ou le maître de l'ouvrage prendra contact avec le ST pour la réception de ceux-ci	Ecublens, le : .....
<b>Signatures</b>		<b>Remarques</b>
ST :	Entrep. / MO :	..... .....
.....	.....	

Service des travaux  
infrastructures, domaines et environnement  
Ch. des Esserts 5  
1024 Ecublens

## DEMANDE DE PERMIS OU D'AUTORISATION POUR UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

**Calcul provisoire de la taxe (décompte lors du remboursement du dépôt de garantie) :**

**Dépôt de garantie** (à payer à la délivrance du permis) : (Fr. 200.-- à 500.-- ) Fr.  
restitué après la réception finale des travaux de réfection. Ceci ne dégage pas la responsabilité du maître de l'ouvrage en cas d'observation de défauts, tassements, fissurations ou autres défauts, durant une période de 5 ans.

**Taxe de base** (émission du permis) : (Fr. 20.--) Fr.

**Fouille** : (Fr. 8.-- par ml)                      longueur de fouille : ml Fr.

**Dépôts, bennes, échafaudages, installations** : (Fr. 2.-- par m<sup>2</sup> par semaine ` 10 m<sup>2</sup> min`)  
Surface :                      m<sup>2</sup>    Durée :                      semaine(s) Fr.

**Frais de remise en état de la signalisation** : Fr.

<b>FACTURER A :</b>	<input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage	<b>TOTAL</b>	Fr.
	<input type="checkbox"/> Entreprise		

L'entreprise demeure seule responsable envers la Commune d'Ecublens du respect des **conditions générales** pour l'utilisation temporaire du domaine public ou d'un fonds qui lui est assimilé et des suites pénales ou juridiques en cas d'accident.

Le requérant déclare avoir pris connaissance des conditions générales pour l'utilisation temporaire du domaine public communal et s'engage à les respecter.

Lieu et date : .....

Signature : .....

**Permis temporaire délivré**

Ecublens, le : .....

Pour la Commune : .....

Copie à : - Greffe municipal / Police de l'Ouest / Bâtiment / Eauservice LS / SIE SA / Swisscom SA  
- Bourse pour facturation

**Service des travaux**  
infrastructures, domaines et environnement  
Ch. des Esserts 5  
1024 Ecublens

## **DEMANDE DE PERMIS OU D'AUTORISATION POUR UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

### Conditions générales

Toute intervention ou occupation du domaine public communal ou d'un fonds qui lui est assimilé est assujettie à la délivrance préalable d'un permis de fouille ou d'occupation (formulaire disponible au CTC ou à la police de l'Ouest).

La délivrance du permis pour l'utilisation temporaire du domaine public, ou d'un fonds qui lui est assimilé, ne dispense pas le requérant de l'obtention préalable des autorisations légales lorsque celles-ci sont nécessaires (permis de construire – autorisation de travaux – avis d'ouverture de chantier, etc.).

Tout permis arrivé à échéance avant la fin effective des travaux, doit être renouvelé par le requérant, de même toute anticipation de la date de fin doit faire l'objet d'une information au service concerné. Ce document doit être disponible sur le site d'intervention, prêt à être présenté à la première réquisition des agents de l'autorité communale ou du responsable de la délivrance de l'autorisation.

Le permis de fouille délivré par le ST ne dispense pas le requérant de l'obligation de vérifier, avant toute ouverture de fouille, auprès des services techniques gestionnaires des réseaux souterrains indiqués ci-après, de l'existence ou non d'un réseau de câbles souterrains ou de canalisations sur le tracé des travaux.

Les permis sont payants et facturés selon le tarif des taxes et émoluments découlant du règlement de police approuvé par la Municipalité le 20 novembre 2000 et par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le 11 décembre 2000. La facture sera établie au nom du requérant du permis, sauf indications contraires clairement mentionnées sur la demande de permis. Les tarifs en vigueur sont indiqués dans le formulaire.

Si l'occupation du domaine public devait être terminée avant la date annoncée, les intervenants en avertiront le service concerné. Dans le cas contraire, la facturation s'effectuera selon le nombre de jours annoncés.

Dans les cas de travaux de fouille, un constat de l'état des lieux sera fait avant le début des travaux et à la fin de ceux-ci avec un responsable du ST. Le mode d'exécution prescrit pour la réfection du domaine public sera strictement observé. **Le maître d'œuvre est responsable de contacter le ST pour la réception finale des travaux.**

Le bénéficiaire du permis reste seul responsable, au sens des art. 85, 92 et 121 du Règlement de police, de l'art. 30 Lrou et 13 de son Règlement d'application, des réparations et du nettoyage de tous dégâts et salissures survenus du fait de l'usage du domaine public.

Pour des raccordements privés de canalisations d'eaux usées ou d'eaux claires sur le réseau communal, un plan des travaux exécutés sera établi et transmis au ST dès la fin des travaux.

**Service des travaux**  
infrastructures, domaines et environnement  
Ch. des Esserts 5  
1024 Ecublens

## **DEMANDE DE PERMIS OU D'AUTORISATION POUR UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

### Références réglementaires

- Loi cantonale sur les routes (Lrou) du 10 décembre 1991.
- Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) du 10 décembre 1969 et son règlement d'application (RPNMS) du 22 mars 1989.
- Règlement cantonal de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC) du 22 mars 1989.
- Règlement communal de police du 1<sup>er</sup> janvier 1996.

### Protection des arbres

Sur le domaine public, les prescriptions et directives du ST relatives à la protection des arbres seront respectées, et en particulier les points suivants :

- Pas de fouille à moins de 3 mètres du tronc sans autorisation du service.
- Pas de dépôt de chantier, matériaux ou machines sous l'axe de la couronne.
- Protection des troncs contre les chocs dans toute la zone d'activité du chantier, y compris les zones de chargement et déchargement. Ladite protection en planches, placée contre les troncs, doit comporter une couche amortissant les chocs.
- Prendre les mesures nécessaires pour empêcher la contamination du sol par des polluants.
- Voir également les prescriptions de l'USSP (Union Suisse des Services des Parcs et Promenades).

### Démarche à effectuer

- Dans le cas de travaux de fouille, consulter les différents gestionnaires des réseaux souterrains avant le début des travaux. Pour toute canalisation mise à nu ou ayant fait l'objet d'une intervention, aviser immédiatement le service concerné (voir liste ci-dessous).
- En cas de perturbation des accès nécessaires à la collecte des déchets (containers ou postes fixes), aviser le Service des Travaux et la Police de l'Ouest.
- Dans tous les cas
  - Prendre contact avec le Service des Travaux avant toute occupation du domaine public.
  - Téléphone : 021 / 695 60 15
  - Le formulaire de permis de fouille peut être téléchargé sur notre site [www.ecublens.ch](http://www.ecublens.ch) ou être transmis pour courriel sur demande.

### Dans les cas de fouille

Les gestionnaires des réseaux suivants sont à consulter :

- Epurateur : Centre Technique Communal, Service des Bâtiments, tél. 021 / 695 60 10
- Service des Travaux : CTC, tél. 021 / 695 60 15
- Police de l'Ouest : tél. 021 / 632 71 17
- Eau potable : Eauservice Lausanne, tél. 021 / 315 85 68
- Gaz : Service du gaz et chauffage à distance, Lausanne, tél. 021 / 315 83 40
- Téléphone : Swisscom SA Access network
- Electricité, télé-réseau et éclairage public : SIE SA, Service Intercommunal de l'électricité, Crissier, tél. 021 / 631 51 11
- Transports publics de la région lausannoise, tél. 079 / 214 60 11 (M. Keuffer)